



ANNEXE - C
(Révision – janvier 2018)

AMÉLIORATION DES DISPOSITIFS DE LA PRÉVENTION DES
DÉVERSEMENTS

RÉSERVÉ AU BUREAU

Liste de distribution :

Ing. des agréments : _____

Gest. des données : _____

Tous les sites qui ont soumis un rapport d'analyse de précision satisfaisant, exigé pour les installations de réservoirs souterrains de 20 ans, doivent améliorer leurs installations pour y installer une boîte de confinement antidébordement et une valve antidébordement.

Tous les travaux d'amélioration de la prévention des déversements doivent être effectués par un installateur d'installations de stockage de produits pétroliers titulaire d'une licence. Lorsque l'installateur a terminé les travaux d'amélioration, il doit soumettre ce formulaire attestant qu'un dispositif de confinement des débordements et un dispositif antidébordement ont été installés sur les installations en question.

Afin de confirmer que les travaux d'amélioration ont été effectués, veuillez soumettre le présent formulaire au :

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick
Division des Autorisations
(20 rue McGloin, Fredericton, N.-B. E3A 5T8)
C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-7945

Télécopieur : (506) 453-2390

1. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

Nom de l'installation : _____

Adresse de voirie : _____

Communauté : _____, N.-B.

2. RÉSERVOIRS AMÉLIORÉS

Réservoir n° _____ Capacité _____ L Produit _____

Réservoir n° _____ Capacité _____ L Produit _____

Réservoir n° _____ Capacité _____ L Produit _____

Réservoir n° _____ Capacité _____ L Produit _____

Réservoir n° _____ Capacité _____ L Produit _____

Réservoir n° _____ Capacité _____ L Produit _____

Réservoir n° _____ Capacité _____ L Produit _____

3. ATTESTATION

J'atteste qu'au mieux de mes connaissances, l'information fournie dans le présent formulaire est vraie, exacte et complète.

Installé par : _____

N° de licence d'installateur : _____ Date : _____